

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 498 publiée le 30 juin 2015

## LA MESSE TRADITIONNELLE DANS TOUS SES ÉTATS (quatrième partie)

LA MESSE BASSE

Dans notre série « La Messe Traditionnelle dans tous ses états », introduite par notre lettre 488, nous avons évoqué la messe pontificale (lettre 491) et de ce qu'on a l'habitude d'appeler la Grand'messe (lettre 494). Nous allons traiter cette fois-ci de la "Messe basse".

La bulle Quo primum, de saint Pie V, parle de « messes récitées », ou de messes « à voix basse » (demissa voce), durant lesquelles on se contente de « lire » au lieu de chanter. C'est pourquoi, les textes officiels parlent d'ailleurs aujourd'hui de « messe lue », à notre connaissance depuis l'instruction De Musica sacra, de la Congrégation des Rites, du 3 septembre 1958, de préférence à « messe [à voix] basse ».

La messe basse ou messe lue est donc une célébration du saint sacrifice dont sont exclus les chants qui font qu'une messe est proprement qualifiée de chantée, laquelle comporte le chant du propre, ou à tout le moins de l'ordinaire (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei), et le chant des parties qui reviennent au prêtre (dialogues, oraisons, préface, Pater). Rien n'interdit cependant, lors de la messe basse, d'interpréter des cantiques, des motets ou des morceaux de musique sacrée à l'orgue, instrument de musique liturgique par excellence, voire même avec d'autres instruments.

Image: rs20150629182437\_messebasse2.jpg

(photo Schola Sainte Cécile)

### Origine et signification de la messe basse

La messe basse est pratiquement inconnue des liturgies orientales qui sont toujours chantées avec solennité. De fait, les messes célébrées hors des dimanches et jours de fête sont rares en Orient (mariages, funérailles). Cependant les liturgies orientales catholiques (et même parfois non catholiques), du fait de l'influence romaine, connaissent des adaptations, par abréviation des formules et cérémonies, qui permettent des messes de semaine plus fréquentes.

Mais la messe basse fait partie des spécificités latines et romaines, avec quelques autres comme l'unicité de la prière eucharistique, le canon romain, et sa récitation à voix basse (c'est la manière pour les latins de pratiquer le secret sur les saints mystères que les Orientaux, qui chantent l'entière prière eucharistique, obtiennent en faisant tomber le voile devant la porte de l'iconostase lorsqu'elle commence).

La multiplication des messes privées correspond à un approfondissement théologique de la valeur du sacrifice de la messe offert « pour les vivants et pour les défunts » : les fruits de l'unique sacrifice de la Croix sont d'autant plus appliqués par les sacrifices de la messe, que sont nombreuses les messes, ce que permet leur célébration privée. C'est une des raisons pour lesquelles la liturgie romaine traditionnelle ne connaissait pratiquement pas la concélébration (sauf pour les ordinations de prêtres et d'évêques), laquelle « mobilise » pour une seule messe tous les prêtres concélébrants.

En Occident, les messes privées sont attestées dans les territoires francs au VIII<sup>e</sup> siècle chez les chanoines de la cathédrale de Metz]. Leur croissance va de pair avec celle du nombre des prêtres, notamment religieux (à l'origine, il n'y avait que peu de prêtres dans les communautés monastiques, mais leur nombre s'est considérablement accru). Le développement historique de la messe privée correspond également à celui de la pénitence privée qui, sous l'influence de monde monastique gaélique s'est répandue à l'époque mérovingienne, remplaçant peu à peu la pénitence publique, la célébration d'une messe demandée à un prêtre moyennant un « honoraire », équivalant à une pénitence imposée. Enfin, ces messes correspondaient aux intentions particulières de ceux qui en demandaient la célébration, comme cela est toujours le cas : repos de l'âme d'un défunt, fin d'une épidémie, pour le souverain, etc.

C'est pourquoi les prêtres ont pris l'habitude de célébrer quotidiennement le saint sacrifice de la messe. Ils n'y sont cependant pas obligés, alors qu'ils sont

absolument tenus de réciter ou de chanter l'Office divin chaque jour (l'obligation du bréviaire) au nom de l'Église. Le Cérémonial des Évêques prévoit ainsi que des prêtres qui n'ont pas célébré la messe et assistent à celle de l'évêque puissent y communier. Bien entendu, aussi « privée » que soit une messe, elle reste moralement « publique », célébrée dans l'Église, pour toute l'Église militante et souffrante.

La célébration de la messe basse, simplement récitée par le prêtre, explique aussi la naissance du missel. En effet, lorsque sont apparus les livres liturgiques, le célébrant, prêtre ou évêque, disposait du sacramentaire qui contenait toutes les oraisons, préfaces, canon, lus ou chantés par lui. Les chœurs avaient à leur disposition des antiphonaires ou graduels. L'évangile et les lectures étaient chantées sur des évangélistes, des épistolaires et des lectionnaires. Mais du fait de la célébration de messes privées, lors desquelles le célébrant devait lire toutes les parties de la cérémonie sans l'assistance d'autres ministres, un livre rassemblant tous les autres, dit « missel plénier » a fait son apparition et s'est imposé du IXe au XIe siècle. Beaucoup plus tard, à partir du Concile de Trente, apparaîtront les missels des fidèles.

Image: rs20150629180249\_messebasse1.JPG

## Les deux modalités de la messe basse

Concrètement, la messe basse peut prendre deux formes :

- 1/ La messe privée, célébrée par un prêtre avec seulement un servant (ou même, de nos jours, sans servant, quand il n'est pas possible d'en avoir), sans assistance ou avec une assistance très réduite.
- 2/ La messe communautaire, dite devant une assistance plus ou moins nombreuse.

### 1/ La messe privée

C'est donc une messe avec quelques assistants, ou sans assistant. Joris-Karl Huysmans décrivait celle-ci, dans la cathédrale de Chartres : « Un enfant de chœur parut, précédant un vieux prêtre et, pour la première fois, Durtal vit servir réellement une messe, comprit l'incroyable beauté que peut dégager l'observance méditée du sacrifice. Cet enfant agenouillé, l'âme tendue et les mains jointes, parlait, à haute voix, lentement, débitait avec tant d'attention, avec tant de respect, les répons du psaume, que le sens de cette admirable liturgie, qui ne nous étonne plus, parce que nous ne la percevons depuis longtemps, que bredouillée et expédiée, tout bas, en hâte, se révéla subitement à Durtal » (*La Cathédrale*).

Nous le disons dans notre lettre 488 : même si en certains lieux quelques libertés - parfois tolérables en raison des circonstances - sont prises avec le missel de 1962 et ses rubriques (1), on peut constater avec plaisir que, pour la messe lue dans sa célébration privée, tous les prêtres qui célèbrent selon la forme extraordinaire le font unanimement dans le respect scrupuleux de ce missel et de ses rubriques. Ajoutons que, pour pas mal de prêtres qui, suite au Motu Proprio de 2007, ont voulu bénéficier de la liberté reconnue à tout prêtre latin de célébrer en la forme traditionnelle, la célébration de la messe privée est la seule qui leur permette d'user de ce droit.

C'est par exemple la messe célébrée tous les matins par les religieux d'une communauté, à l'exception de celui qui dira la messe communautaire ; comme c'était le cas jadis, dans toutes les cathédrales, la messe célébrée par les chanoines, ou, dans les autres églises de quelque importance, celle dite par les clercs attachés à la paroisse sur les nombreux autels des chapelles latérales ou disposées dans le déambulatoire. Tous ceux qui ont fait un séjour dans une abbaye vouée à la messe traditionnelle ont connu l'expérience de cet embrasement spirituel produit par les messes silencieuses qui surgissent au petit matin sur tous les autels de la nef et des cryptes : « À la fin des laudes, dans le silence du chœur, [...] l'angélus dégageait du clocher ses trois volées de sons et alors, à leur dernier tire-d'aile qui se prolongeait dans la nuit, tous se redressaient et les prêtres allaient se vêtir pour dire la messe. Les convers et parfois les novices les servaient ; et c'était souvent le père Abbé, assisté par deux moines (2), qui célébrait au grand autel, la première » (Joris-Karl Huysmans, *L'Oblat*).

### 2/ La messe communautaire, dite devant une assistance plus ou moins nombreuse

On veut ici parler des messes paroissiales de semaine ou des messes quotidiennes dites pour l'ensemble d'une communauté religieuse, d'un noviciat, d'un séminaire. Il s'agit aussi des messes paroissiales non chantées du dimanche. Elles peuvent parfaitement être accompagnées, comme on l'a dit plus haut, de chants et de musique. Elles pourraient même comporter les chants du *Kyrie* n'exigeant pas l'intervention chantée du prêtre (*Kyrie, Sanctus, Agnus Dei*) (3).

Anciennement, ces célébrations communautaires étaient silencieuses du côté de l'assistance, qui, se tenant à genoux durant tout l'office - sauf lors des lectures de l'évangile et du dernier évangile -, se contentait au plus de répondre *Et cum spiritu tuo*, aux salutations liturgiques du prêtre. Cette manière d'assister au saint sacrifice est restée celle de l'ensemble du monde anglo-saxon. En revanche, les régions plus marquées par le Mouvement liturgique, telles que la France, la Belgique, l'Allemagne, ont connu, de longue date, une « participation » plus notable. Ce mouvement a puisé ses inspirations dans l'impulsion du monachisme bénédictin restauré par Dom Guéranger et dans les réformes de saint Pie X. Il a aussi été animé par des tendances plus modernisantes, qui trouveront leur aboutissement ultime dans la réforme des années soixante. Mais, dans toutes ses composantes, il a eu le souci de promouvoir la participation des fidèles.

Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire accroire, cette « participation active », *actuosa participatio*, n'est donc pas une invention du dernier concile ni de la réforme liturgique. On pourrait citer Pie X et Pie XI. Pie XII, dans l'encyclique *Mediator Dei*, du 20 novembre 1947, disait : « [Depuis la fin du XIXe siècle], les cérémonies sacrées de la messe ont été mieux connues, comprises, estimées ; la participation aux sacrements a été plus large et plus fréquente ; la beauté des prières liturgiques plus goûtée, et le culte de la sainte Eucharistie considéré, à juste titre, comme la source et l'origine de la vraie piété chrétienne. En outre, plus que par le passé, on a fait connaître aux fidèles qu'ils forment tous ensemble un seul corps, très étroitement uni, dont le Christ est la tête, et que le peuple chrétien a le devoir de participer, à sa juste place, aux rites liturgiques. [...] Il est donc nécessaire que tous les chrétiens considèrent comme un devoir principal et un très grand honneur de participer au sacrifice eucharistique, et cela, non d'une manière passive et négligente, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au souverain Prêtre ».

La manière de mettre en pratique cette participation dans l'assistance à la messe basse est extrêmement diverse. On peut, sans entrer dans trop de détails (4), dire que la participation à la messe basse communautaire tend à calquer pour les attitudes (agenouillements, station debout, assis) et pour la récitation des prières, la manière dont se tient le clergé, et les parties que chantent la schola et le chœur lors de la messe chantée ou solennelle. Par exemple, de même que le clergé se tient debout et chante le Gloria et le Credo, d'un seul chœur, ou de manière alternée, durant la messe solennelle, les fidèles, généralement, se tiennent debout et disent le Gloria et le Credo avec le prêtre au cours de la messe basse. Il importe au reste de laisser en ce domaine une grande liberté, surtout dans les paroisses, aussi éloignée que possible d'une caporalisation des mouvements et des paroles des assistants laïcs : tel suit toutes les prières dans son missel, répond, se lève, s'assied ; tel autre s'unit au saint sacrifice par l'oraison de cœur ; tel autre, par la méditation des mystères du rosaire. Dans les séminaires et maisons religieuses, il est bon cependant de veiller à une cohésion générale, toujours en respectant les usages et coutumes. Et surtout, il convient de rappeler, comme le faisait Benoît XVI, dans *L'esprit de la liturgie* (Ad Solem, 2001), que « le terme *participatio actuosa* a très vite été pris dans le sens extérieur et superficiel d'une activité nécessaire, généralisée, comme s'il fallait que le plus grand nombre de personnes, et le plus souvent possible, soit manifestement actives », alors que la participation première est celle de la pieuse communion spirituelle aux mystères célébrés.

Il est peut-être bon, en terminant, d'exhorter vivement à la fréquentation des messes quotidiennes. Il est vrai que la vie actuelle la rend parfois difficile. Mais assister à la messe aussi souvent qu'on le peut, n'est-il pas un des grands critères d'une vie chrétienne fervente ? La messe basse quotidienne n'est nullement réservée aux prêtres qui la disent : elle est un trésor spirituel commun à disposition de tous les fidèles. Nous citerons Huysmans une dernière fois : « Le matin, la messe des ouvrières et des bonnes était non moins touchante ; il n'y avait là, ni bigotes, ni curieux, mais de pauvres femmes qui venaient chercher dans la communion la force de vivre leurs heures de besognes onéreuses, d'exigences serviles. Elles savaient, en quittant l'église, qu'elles étaient le custode vivant d'un Dieu » (*En route*).

\*\*\*

- 1- Les rubriques sont les notations, imprimées dans les livres liturgiques en lettres rouges, *rubræ*, qui indiquent le détail des cérémonies à accomplir.
- 2- Le Père Abbé, comme un évêque, peut dire sa messe basse, assisté à l'autel de deux chapelains. En Italie, on nomme ce type de messe basse, la messe prélatice.
- 3- voire même des parties du propre : lors d'une messe basse d'enterrement, la schola ou les chantres pourront exécuter le Kyrie, le Sanctus, l'Agnus Dei, et à la rigueur l'introït, le Dies iræ et l'antienne de communion, d'autant plus normalement que l'absoute qui suit la messe est obligatoirement chantée.
- 4- Ils sont donnés à profusion dans l'instruction *De Musica sacra*, de la Congrégation des Rites, du 3 septembre 1958, déjà évoquée.

Image: rs20150629180917\_lowmasses.jpg

Une photo des archives du magazine *Life*, avant que la réforme liturgique ne privilégie la concélébration.